

Derrière
chaque
moment
de vie.

Organisme de formation

Règlement intérieur

Article 1 – Objet et champ d’application du règlement

SEPTEO SIJE, dont le siège social est situé 25 quai du président Paul Doumer 92400 Courbevoie, est un organisme de formation professionnelle enregistré sous le numéro de déclaration d’activité de formation N°11921455492.

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3, L. 6352-4 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du travail. Il s’applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation dispensée par SEPTEO SIJE SAS en tant qu’organisme de formation, et ce pour la durée de la formation suivie. Il a vocation à préciser : Les bonnes pratiques à adopter en formation.

Article 2 – Communication des attentes

Il est demandé aux stagiaires de communiquer leurs attentes par l’intermédiaire de leur Référent Client lors d’un entretien téléphonique en amont de la formation et en vue de la préparation et de la validation du parcours de formation, ainsi qu’au début de chaque session de formation au travers un tour de table. Le consultant de SEPTEO SIJE SAS adapte en conséquence la formation aux besoins communiqués par les participants.

Article 3 – Consultation de la documentation

Certains documents, tels que le(s) programme(s), le(s) guide(s) d’utilisation et le(s) support de formation, sont partagés avec les stagiaires en amont, pendant ou en aval de la formation. Il est recommandé aux stagiaires de consulter ces documents.

Article 4 – Prérequis

Il appartient au Référent Client de vérifier que leur groupe respecte les prérequis énoncés dans le(s) programme(s) de formation.

Article 5 – Assiduité et suivi

Les dates et horaires de formation sont fixés par le consultant de SEPTEO SIJE SAS et portés à la connaissance des stagiaires en amont de la formation. En cas d’absence, de retard ou de départ anticipé, il est demandé aux stagiaires d’avertir le consultant.

Les stagiaires reçoivent une feuille d'émargement à signer et un questionnaire de satisfaction à remplir à la suite de la formation. Il est important de remplir ces documents.

Article 6 – Participation

Il est fortement recommandé à l'ensemble des stagiaires de participer aux séances de pratique afin d'assurer une bonne compréhension de l'outil.

Article 7 – Règles d'hygiène et de sécurité

Lorsque la formation a lieu dans les locaux du Client, il appartient à ce dernier de prendre les mesures nécessaires à la prévention des risques d'accidents et de maladies.

Article 8 – Spécificités liées aux personnes en situation de handicap

Les stagiaires sont tenus de prévenir le formateur de SEPTÉO SIJE si l'un ou plusieurs des stagiaire(s) se trouve(nt) en situation de handicap, dans quel cas des mesures spécifiques seront prises afin d'assurer que la formation reste accessible à tous, dans la mesure du possible.





legal suite

GROUPE SEPTEO

25 Quai du Président Paul Doumer, 92400 Courbevoie, France
+ 33 (0)1 41 38 75 75 | contact@legal-suite.fr

[legal-suite.fr](https://www.legal-suite.fr)

Derrière
chaque
moment
de vie.